

QO n°3-1 de Céline Tellier, Députée

“Le PACE 2030”

QO n°3-2 d’Anne-Catherine Goffinet, Députée

“La feuille de route climatique 2025 de la Wallonie”

QO n°3-3 de Jori Dupont, Député

“La lenteur du PACE”

Mesdames les Députées, Monsieur le Député,

La feuille de route du PACE 2025 constitue un outil stratégique de pilotage de la transition. Elle rassemble l’ensemble des mesures du PACE que chaque Ministre s’est engagé à initier au cours de l’année 2025 sous sa responsabilité. Cette feuille de route est bien entendu à la disposition des parlementaires et de tout qui en fait la demande.

Cet exercice rigoureux de priorisation, mené en étroite collaboration avec les administrations, ne constitue pas une révision du PACE, mais bien une mise en ordre opérationnelle des actions à entreprendre.

L’objectif est clair : clarifier, hiérarchiser et engager concrètement la mise en œuvre des mesures. Aucune mesure n’est abandonnée, mais leur mise en œuvre est priorisée.

Dès lors, étant donné que les mesures du PACE ne sont pas révisées mais bien priorisées, les obligations de rapportage du PNEC ne seront pas impactées par cet exercice.

Afin de réaliser cet exercice de manière cohérente, chaque cabinet ministériel a pu s'appuyer sur un outil qualitatif élaboré par l'administration. Parmi les critères utilisés figurent notamment le potentiel de réduction des gaz à effet de serre, l'acceptabilité sociale, l'impact économique, environnemental et social, la faisabilité technique ou encore l'impact budgétaire régional.

L'objectif recherché étant de maximiser l'efficacité climatique, de garantir un bon équilibre entre les coûts et les bénéfices, de renforcer l'adhésion citoyenne ou de veiller à une durabilité globale. Ce cadre a permis d'identifier les mesures à initier en priorité en 2025, tout en garantissant une approche structurée.

Il reflète notre volonté d'agir de manière responsable, pragmatique et ambitieuse face aux défis que nous devons relever.

Sous l'impulsion de cette nouvelle législature, un suivi rigoureux des mesures du PACE a pu se mettre en place.

Ce suivi s'organise sous la forme d'un GT piloté par l'AWAC et le SPW TLPE, et intégrant un SPOC (Single Point of Contact) au sein de chaque administration concernée par des mesures. Ces SPOC sont chargés du suivi et de la mise à jour du statut de leurs mesures.

Parallèlement, un Comité de Pilotage composé de tous les cabinets du Gouvernement Wallon se réunit à échéance régulière.

À ce jour, 90 mesures ont été priorisées et 8 nouvelles mesures ont été ajoutées. Pour rappel, 31 mesures du PACE sur les 295 ont déjà été mises en œuvre à ce jour selon l'outil de suivi de l'administration.

Nous avons en effet prévu que, chaque année a priori, une nouvelle feuille de route serait adoptée, permettant ainsi d'embarquer progressivement toutes les mesures restantes voire d'ajuster la feuille de route en cours. Cela permet d'avancer par étapes, tout en garantissant une montée en puissance de la mise en œuvre du PACE qui soit réaliste et une adaptation régulière des mesures tenant compte des réalités du moment. La fréquence de définition et la forme de ces feuilles de route dépendront des enseignements que nous tirerons de la mise en œuvre de cette version 2025 mais l'ambition principale reste de structurer une action volontaire au bénéfice de l'atteinte de nos objectifs climatiques.

A ce stade, les mesures ne sont pas budgétées dans la feuille de route. Il appartient en effet à chaque Ministre d'assurer la mise en œuvre concrète de chaque mesure dont il a la responsabilité, ce qui implique de lui affecter un budget mais aussi d'assurer la concertation classique en amont de l'adoption définitive de celle-ci. La présence d'une mesure dans le PACE ou dans la feuille de route ne supprime en rien le respect de toutes les étapes traditionnelles d'opérationnalisation d'une mesure par le Gouvernement.

J'aimerais en outre souligner un point important. Il est exact que les mesures du PACE n'ont jamais été chiffrées de manière individuelle dans leur impact et ce, en raison de l'absence d'outil au sein de l'administration capable de réaliser cette analyse mesure par mesure. L'outil TIMES, qui a contribué à l'élaboration du PACE est un outil global : il permet de construire un scénario permettant d'atteindre un objectif donné, dans ce cas celui de réduction des émissions, en identifiant un ensemble de mesures théoriquement efficaces. C'est un outil d'appui à la réflexion stratégique mais qui doit être complété par des mesures complémentaires d'impact plus individuelles. Compte tenu de cette réalité à mon arrivée, j'ai entamé une réflexion avec les administrations concernées afin de pallier cette carence.

En ce qui concerne le lien avec le Plan National Energie Climat (PNEC), la contribution wallonne au PNEC, à savoir le Plan Wallon Énergie Climat (PWEC), a été adoptée le 27 avril 2023. Elle reprend en intégralité les volets climat-énergie du PACE 2030 tel qu'adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon le 21 mars 2023. Le PACE demeurant inchangé, il en est de même pour le PWEC.

Je tiens également à souligner que les mesures du Plan Social Climat s'articuleront pleinement avec les objectifs et les mesures de la feuille de route du PACE, en respectant le critère d'additionnalité requis par la Commission européenne.

Les mesures du Plan Social Climat viendront ainsi en complément du PACE, dans une logique de convergence vers

notre objectif commun : réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.

Enfin, nous réfléchissons actuellement, en étroite concertation avec les administrations, au choix du meilleur cadre d'évaluation de la mise en œuvre des mesures. L'ambition est claire : disposer d'un mécanisme d'évaluation efficace, lisible et utile, tant pour le pilotage interne que pour l'information du public.

Nous assurerons un suivi régulier de la mise en œuvre de la feuille de route, en communiquant ses avancées via les canaux disponibles. Un point d'étape majeur est prévu avant la COP30, à l'occasion du point annuel "climat" du Gouvernement, comme prévu dans le PACE. J'y présenterai les derniers inventaires de gaz à effet de serre, les données actualisées du bilan énergétique, ainsi qu'un état d'avancement consolidé du PACE et de la feuille de route 2025.

Enfin Monsieur Dupont, j'ai également lu cet interview de Canopea à propos de la feuille de route. Si l'organisation souhaite se montrer plus critique envers une mise en action qu'envers un document ne contenant que des intentions, je lui en laisse le choix politique. La feuille de route n'est pas moins opérationnelle, budgétée, priorisée ou objectivée que ne l'est le PACE, bien au contraire. Certains planifient ou commentent, nous avons, avec le Gouvernement, fait un choix différent, celui d'agir réellement au profit du climat avec cette feuille de route.

Cécile NEVEN

